



## Appel à candidatures

Contrat d'une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025

**Chargé(e) de mission patrimoine immobilier**  
au Parc national de Guadeloupe

### Emploi proposé

**Résidence administrative :** Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude

**Position administrative :** Poste à temps plein de catégorie B ouvert aux agents contractuels pour une durée de 12 mois

**Modalité et durée de l'engagement :** contrat CDD de 12 mois

**Date de prise de poste souhaitée :** 1<sup>er</sup> mars 2025

**Rattachements hiérarchiques :** Secrétariat général, N+1 Chargée de mission maîtrise d'ouvrage aménagements et travaux

### Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

À ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

Un cœur de parc (zone de protection maximale) de 21 000 hectares, soit :

- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

À ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

## **Missions**

Le/La chargé(e) de mission patrimoine immobilier aura en charge l'élaboration des différents dossiers (diagnostics dans un premier temps, puis stratégiques), relatifs au patrimoine immobilier du Parc national de la Guadeloupe.

### **Sa mission principale a pour objectif l'élaboration du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) de l'établissement.**

Placé sous l'autorité de la chargée de mission maîtrise d'ouvrage « aménagements et travaux » et de la secrétaire générale.

Les missions de la phase diagnostic sont détaillées ci-après :

- Mise à jour du Référentiel Technique (RT) du PNG (base de données immobilières de l'État), afin d'atteindre pour chaque bien figurant au RT la note de complétude requise. L'acquisition des données passe par une phase de recensement et d'inventaire des biens, un diagnostic d'occupation, le listing des données fonctionnelles, techniques, réglementaires, énergétiques et environnementales du parc immobilier,
- L'acquisition de ces données pourra nécessiter le recours à des prestataires externes au PNG. Dans ce cas, le chargé de mission sera en charge de la rédaction du cahier des charges, de la sélection du prestataire et du suivi de la prestation,
- Saisie de l'ensemble des données dans le RT,

Sur la base du diagnostic effectué et de l'Outil d'Aide au Diagnostic (OAD) , il s'agira in fine de rédiger le SPSI du PNG, et de détailler selon la trame fixée par la DIE (Direction de l'Immobilier de l'État).

Il s'agira à ce stade de détailler :

- la stratégie de l'établissement PNG : définition et expression des besoins immobiliers, organisation des espaces de travail, stratégie de performance environnementale, en veillant à s'inscrire dans les dynamiques ministérielle et interministérielle,
- la stratégie patrimoniale : objectifs de l'établissement, étude de plusieurs scénarii le cas échéant, en lien avec l'évolution des implantations du PNG en nombre, en taille et en statut (locatif, domanial), présentation des opérations patrimoniales retenues,
- la stratégie d'intervention : descriptif des objectifs techniques, réglementaires et énergétiques et environnementaux, de la stratégie d'entretien, des opérations retenues en terme de rénovation,

et enfin d'assurer les mises à jour le cas échéant, et le suivi dans toutes les phases de validation du SPSI.

Sont intégrées aux missions du présent poste, toutes les actions visant à atteindre l'objectif de relogement des agents du PNG actuellement en poste à Baie-Mahault.

Ces actions comprennent :

- la participation au dialogue social avec les représentants des agents concernés, l'aide à l'expression du besoin à court, moyen et long terme,
- la participation aux échanges avec la Responsable du Patrimoine Immobilier de l'État (RPIE),
- l'étude des différents scénarii envisageables : toutes les options de relogement doivent être étudiées, court, moyen et long terme, le cas échéant avec l'aide d'agents immobiliers ciblés.

Pour mener à bien ses missions, le/la chargé(e) de mission travaillera en lien fonctionnel direct avec :

- Les chefs de services dont les agents sont concernés par le déménagement du site de Baie-Mahault, principalement le Pôle Marin, mais également le Pôle Terrestre, les services Patrimoines

et Appui aux Territoires et le Département Communication Accueil et Pédagogie.

- La responsable de l'unité fonctionnement et moyens généraux,
- ...

À la demande de son manager, l'agent peut être amené à effectuer toute autre tâche, nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant du service.

### Conditions d'exercice du service :

L'agent dispose des moyens bureautiques, informatiques, téléphoniques, des moyens de déplacements ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission. Le poste est basé au siège du Parc national à Saint-Claude, mais il faudra prévoir des déplacements sur les sites concernés par la mission.

COMPÉTENCES	N	D	*N Compétences nécessaires *D Compétences à développer
<b>Connaissances</b>	■		Bonne compétences dans l'usage des outils informatiques, ■ Capacité à intégrer rapidement les outils de travail (base de données immobilière de l'état : RT, OAD, ...) ■ Les connaissances techniques dans le domaine bâtimentaire (travaux, maintenance et entretien des bâtiments, ...) seraient un plus
<b>Savoir faire</b>	■		Méthode et capacité de synthèse ■ Sens de l'organisation, rigueur ■ Aisance rédactionnelle et bonne expression orale ■ Bonne maîtrise des outils de bureautique classiques (Open Office)
<b>Savoir être</b>	■		Capacité d'écoute ■ Savoir rendre-compte et restituer les informations ■ Intégrer les décisions, instructions et objectifs de sa hiérarchie ■ Capacité au travail en équipe

### MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer une lettre de motivation et curriculum vitae par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT CHARGE(E) de MISSION PATRIMOINE IMMOBILIER CDD)

A l'attention de Mme Leslie VEREPLA, directrice par intérim aux adresses suivantes :

Secrétaire Générale : **Marie-Pierre TROPLENT**  
[marie-pierre.troplent@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:marie-pierre.troplent@guadeloupe-parcnational.fr)

Chargée de mission maîtrise d'ouvrage aménagements travaux : **Caroline BORG**  
[caroline.borg@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:caroline.borg@guadeloupe-parcnational.fr)

avec une copie à :  
[agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr)

Date limite de dépôt des candidatures : **30/11/2024**  
Prise de poste souhaitée : **1<sup>er</sup> mars 2025**

### **MODE DE SÉLECTION**

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

### **LOCALISATION**

Poste basé à Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude - Guadeloupe.

### **CONTACTS**

**Pour les contacts administratifs :**

Gestionnaires de l'unité des Ressources Humaines.

[agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr)

0590 41 55 33

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcsnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG :

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-demploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>